

*BURKINA FASO*  
*UNITE – PROGRES – JUSTICE*

-----  
COMMISSION D'ELABORATION DE LA POLITIQUE DE SECURITE NATIONALE



---

---

**LA POLITIQUE DE SECURITE NATIONALE  
DU BURKINA FASO**

---

---

**DOSSIER DE PRESSE**

---

---

**INTRODUCTION**

## La Politique de sécurité nationale

### ou l'exigence d'un référentiel stratégique pour la gouvernance sécuritaire.

Depuis avril 2015, le Burkina Faso connaît une dégradation inédite de sa situation sécuritaire. En effet, à l'instar de ses voisins du Sahel, il est désormais l'objet d'attaques terroristes qui menacent les fondements existentiels de la Nation. Par ailleurs, souvent provoqués et attisés par l'action terroriste, les conflits communautaires connaissent une aggravation sans précédent causant des massacres importants de populations. Des attaques terroristes ciblent également des religieux, exposant à des risques de conflits confessionnels. De nombreuses écoles sont fermées, compromettant ainsi l'avenir de la jeunesse et de la Nation entière. En outre, les attaques entraînent un déplacement massif de populations, générant de nombreux périls. Il faut souligner enfin que dans le contexte actuel, les populations sont confrontées à une précarité sociale et économique ainsi qu'à des épisodes d'insécurité alimentaire exacerbés par le changement climatique.

Ce nouveau contexte, structuré par des défis sécuritaires accrus, met en exergue les vulnérabilités structurelles ainsi que les insuffisances organisationnelles, opérationnelles et capacitaires de la Nation. Face à l'ampleur des défis sécuritaires, le gouvernement du Burkina Faso a décidé, en application des recommandations du Forum national sur la sécurité qui s'est tenu à Ouagadougou du 24 au 26 octobre 2017, de mettre en place une commission pluridisciplinaire chargée d'élaborer une Politique nationale de défense et de sécurité (CE-PONADS) par le décret N°2018-1161/PRES/PM/MSECU/MDNAC/MJDHPC/MATD/MINEFID/MEEVCC du 19 décembre 2018 et l'arrêté N°2019-0377/MSECU/CAB du 14 mai 2019.

Dans le cadre des travaux préliminaires, la Commission s'est pliée à l'exigence scientifique d'une clarification conceptuelle qui a abouti à l'adoption du concept de Politique de sécurité nationale en lieu et place de celle de Politique de défense et de sécurité telle qu'initialement prescrite par le décret ci-dessus cité. Cette bascule conceptuelle trouve sa justification dans les exigences du nouveau contexte auquel le monde entier est confronté. Un contexte qui souligne l'importance de l'approche holistique comme fondement d'une gouvernance sécuritaire efficace et satisfaisante, qui met un accent sur la sécurité humaine, complémentaire de la sécurité de l'Etat.

La politique de sécurité nationale est, par définition, la formalisation de la conception qu'un Etat se fait sur les grandes orientations de sa sécurité nationale. Elle définit une vision stratégique en matière de sécurité nationale et fixe les objectifs à atteindre pour la réaliser. Elle a pour vocation de servir de référentiel unique d'alignement stratégique et d'élaboration d'autres documents, tels que la stratégie de sécurité nationale, les stratégies sectorielles et spécifiques.

La Politique de sécurité nationale vise donc à rompre avec une conception sectorielle de la défense et de la sécurité, et à offrir les fondements de vision et d'orientation stratégiques de l'action publique, élaborés dans un processus participatif et inclusif.

L'élaboration de la Politique de sécurité nationale du Burkina Faso est donc structurée par un changement de paradigme stratégique décisif. Ce changement s'exerce sur deux faits majeurs. Le premier porte sur l'adoption de l'approche holistique soulignée plus haut. Le second porte sur la démarche méthodologique qui, pour la première fois au Burkina, associe intimement des professionnels de la sécurité, des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des représentants de divers groupes socioprofessionnels de la Nation à l'œuvre de construction de la sécurité nationale.

La Politique de sécurité nationale comporte cinq grandes parties :

- les valeurs fondamentales et la vision du futur souhaité de la Nation.
- les intérêts nationaux.
- l'analyse du contexte stratégique international, régional et national.
- les menaces, risques et vulnérabilités de la sécurité nationale.
- la vision et les objectifs stratégiques de la sécurité nationale.

\*\*\*\*\*

## **1. LES VALEURS FONDAMENTALES ET LA VISION NATIONALE DU FUTUR**

### **1.1. Les Valeurs Fondamentales**

Les valeurs représentent « ce qui, dans une société, est considéré comme estimable et désirable. Elles constituent un idéal, c'est-à-dire quelque chose d'abstrait, auquel les membres d'une société adhèrent, mais elles se manifestent concrètement dans les manières de penser (jugements, représentations, symboles) ou d'agir (normes, rites, règles, ...) des individus »<sup>1</sup>.

Les valeurs fondamentales du Burkina Faso comprennent les valeurs culturelles traditionnelles et les valeurs républicaines.

#### **a. Les valeurs culturelles traditionnelles**

- L'hospitalité;
- La tolérance ;
- Le respect ;
- La solidarité;
- Les alliances et parentés à plaisanterie;
- Le patrimoine culturel et linguistique.

#### **b. Les valeurs républicaines**

- L'attachement à la Constitution ;
- Le patriotisme ;
- L'attachement à l'État de droit et à la démocratie ;
- La laïcité ;
- L'intégrité ;
- La liberté ;
- la probité ;
- la transparence ;
- l'obligation de rendre compte ;
- Toutes les autres valeurs telles que la justice, l'égalité, la dignité, l'exercice des droits individuels et collectifs, la sûreté, le bien-être, l'impartialité, le pardon.

### **1.2. La Vision Nationale du Futur**

---

<sup>1</sup> Capul, Jean Yves et Garnier, Olivier (2002). Dictionnaire d'économie et des sciences sociales, Paris Hatier, p. 31.

La vision nationale du futur souhaité est celle déclinée dans l'Etude Nationale Prospective Burkina 2025 : "*Le Burkina Faso, une nation solidaire, de progrès et de justice, qui consolide son respect sur la scène internationale*".

Cette vision suprême de la nation est éminemment fondatrice de l'unité nationale, car elle transcende les clivages politiques pour s'imposer comme une référence unique consensuelle conçue à travers une étude prospective inclusive.

## **2. LES INTERETS VITAUX**

L'identification des intérêts nationaux est une condition nécessaire à l'élaboration d'une politique de sécurité nationale, en ce sens qu'elle permet de déterminer les menaces et les risques, de construire une vision et de définir des objectifs stratégiques.

- 2.1. L'intégrité du territoire national ;
- 2.2. L'indépendance et la souveraineté nationale ;
- 2.3. La sûreté et la sécurité de l'Etat et des institutions républicaines ;
- 2.4. La sécurité et la prospérité du peuple burkinabè à l'intérieur comme à l'extérieur ;
- 2.5. L'unité nationale.

## **3. LES CONCLUSIONS MAJEURES DE L'ANALYSE DU CONTEXTE STRATEGIQUE**

Le contexte stratégique international, régional et national dresse l'état de la paix dans le monde, identifie les enjeux et les défis et dessine les perspectives stratégiques ainsi que les tendances lourdes. Il en résulte des conclusions déterminantes qu'il importe de prendre en compte dans l'identification des menaces, risques et vulnérabilités ainsi que dans la définition de la vision et des objectifs stratégiques de la sécurité nationale.

- Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays du monde, est exposé aux enjeux et aux défis sécuritaires du contexte stratégique mondial. Il lui importe donc d'élaborer des approches stratégiques pour développer des capacités de résilience optimale adaptées aux défis du contexte stratégique international.

- La nature des défis sécuritaires identifiés confirme l'exigence d'une approche holistique dans les réponses à y apporter.
- les nécessités d'un changement des paradigmes conceptuel, organisationnel et opérationnel demeurent des impératifs à satisfaire dans le court, le moyen et le long termes.
- La nécessité, voire l'urgence de prendre des dispositions pour encadrer les initiatives locales de sécurité est devenue un impératif majeur à satisfaire ;
- La nécessité de réhabiliter les fonctions régaliennes de l'Etat aux yeux des citoyens est une exigence fondamentale à satisfaire ;
- La lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme constitue une priorité stratégique nationale de premier plan.

#### 4. LA VISION DE LA POLITIQUE DE SECURITE NATIONALE

Héritier et fier d'une histoire multiséculaire forgée sur un socle de valeurs ancestrales d'abnégation dans le travail, de courage, de bravoure, de résistance à l'oppression, d'intégrité, de tolérance, de solidarité et de patriotisme, le peuple burkinabè s'est engagé, à travers sa Constitution, à édifier une nation prospère, solidaire et unie ainsi qu'un Etat démocratique unitaire et laïc, garantissant l'exercice des droits individuels et collectifs, la liberté, la dignité, la sûreté, le bien-être, le développement, l'égalité et la justice.

La réalisation de ce dessein national suprême implique l'exigence de créer les conditions nécessaires d'une sécurité nationale optimale selon la vision suivante :

***« Faire du Burkina Faso à l'horizon 2050, une nation paisible, stable, unie et prospère, qui garantit une protection optimale de ses intérêts fondamentaux, assure la sécurité de ses institutions et promeut la sécurité humaine de ses citoyens ».***

La vision de la politique de sécurité nationale, qui prolonge et va au-delà de la vision de l'Etude Prospective Burkina 2025, est fondée sur une finalité sous-tendue par une approche holistique et structurée par une triple exigence.

##### **1.1. La finalité**

La sécurité nationale du Burkina Faso est l'ensemble des orientations et des options prises, des conditions créées et des dispositions mises en œuvre en vue d'assurer la promotion et la défense des intérêts fondamentaux de la nation. Elle affirme la souveraineté du Burkina Faso en tant que nation indépendante exerçant librement ses choix et assumant avec responsabilité ses obligations régaliennes nationales, régionales et internationales. Elle s'exerce sur l'ensemble des secteurs de la vie nationale et vise, en particulier, à fédérer en un continuum dynamique global, les secteurs de la défense, de la sécurité intérieure, de la diplomatie, de la justice, de l'économie, de l'environnement, de la santé, de l'éducation, de la culture et des autres secteurs du développement.

### **1.2. L'approche holistique**

Procédant d'une approche holistique qui souligne l'intime corrélation entre sécurité et développement, l'orientation de la sécurité nationale du Burkina Faso se fonde sur l'affirmation qu'une gouvernance vertueuse et équilibrée de tous les secteurs de la vie nationale, associée à des options stratégiques pertinentes et cohérentes, constituent les fondements d'une nation forte, paisible, stable, prospère et résiliente. La réalisation de la prospérité du peuple burkinabè implique l'impératif de garantir une sécurité nationale qui satisfasse à une triple exigence, celle d'un Etat stable qui assume pleinement ses obligations régaliennes, d'une sécurité humaine satisfaisante pour les générations présentes et futures et d'une protection optimale des intérêts fondamentaux de la Nation.

### **1.3. Une triple exigence**

#### **1.3.1. L'exigence d'un Etat stable qui assume pleinement ses prérogatives et ses obligations régaliennes**

L'une des exigences majeures de la sécurité nationale est celle d'un Etat capable d'affirmer sa souveraineté, d'assurer sa légitimité et d'assumer toute la plénitude de ses prérogatives et de ses obligations régaliennes de protection de son territoire, de ses citoyens et de promotion de sa prospérité. Il en découle l'impératif de garantir la sécurité de l'Etat et de ses attributs existentiels, d'assurer le fonctionnement régulier des institutions et de l'administration afin que celles-ci soient en capacité de gagner la confiance des citoyens et d'affirmer l'autorité nécessaire pour exercer leurs prérogatives et faire prévaloir l'intérêt général.

### **1.3.2. L'exigence d'une sécurité humaine satisfaisante pour le peuple.**

La politique de sécurité nationale du Burkina Faso intègre dans son approche, une évolution notionnelle majeure du concept de sécurité vers celui de sécurité humaine. En effet, la nature des défis, des menaces et des risques sécuritaires du contexte contemporain fait de la sécurité humaine une forte exigence nouvelle. Celle-ci transcende l'acception restrictive centrée sur la sécurité de l'Etat pour intégrer la responsabilité de protéger les citoyens, de satisfaire leurs besoins fondamentaux et de promouvoir le développement comme exigence d'une sécurité humaine durable.

### **1.3.3. L'exigence d'une protection optimale des intérêts nationaux**

Au-delà des exigences de sécurité étatique et humaine, la politique de sécurité nationale, affirme également celle, tout aussi forte, de garantir une protection optimale des intérêts fondamentaux de la nation. Cette dimension de la sécurité nationale est éminemment unitariste, en ce qu'elle vise à préserver et promouvoir tout ce que la nation partage en commun et qui est essentiel pour sa survie et sa prospérité.

## **I. LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE SECURITE NATIONALE**

La vision de la sécurité nationale définie supra se décline en six (06) objectifs politiques:

**OBJECTIF 1 : Défendre l'intégrité du territoire national, l'indépendance et la souveraineté nationales, l'Etat et les institutions républicaines du Burkina Faso contre toutes les formes d'agressions, de menaces ou de risques extérieurs et intérieurs.**

La réalisation de cet objectif constitue la première condition de la sécurité nationale et vise à assurer la sauvegarde des fondements existentiels de l'Etat en tant qu'entité unitaire souveraine garant de l'indépendance et de la souveraineté nationales. Elle permet à l'Etat d'être en capacité d'exercer la plénitude de ses prérogatives régaliennes sur l'ensemble de son espace de souveraineté comprenant l'espace territorial national, l'espace aérien national, le cyberspace national.

**OBJECTIF 2 : Protéger le peuple burkinabè et ses biens à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire national, contre toutes les formes de menaces et de risques**

**tout en lui garantissant la sécurité humaine durable nécessaire à l'exercice de ses droits fondamentaux.**

La réalisation de cet objectif vise à créer les conditions permettant de procurer au peuple burkinabè, un environnement de vie qui garantit :

- sa sécurité physique individuelle et collective ;
- sa protection civile ;
- la sécurité de ses biens matériels et immatériels ;
- sa sécurité alimentaire ;
- sa sécurité sanitaire ;
- sa sécurité économique ;
- sa sécurité sociale ;
- l'exercice de ses droits fondamentaux.

**OBJECTIF 3 : Protéger l'économie nationale contre toutes les formes de menaces et de risques pouvant compromettre le développement humain durable du peuple burkinabè.**

La réalisation de cet objectif vise à créer les conditions nécessaires à un développement humain durable endogène indispensable à la réalisation de la sécurité humaine et de la prospérité des générations actuelles et futures du peuple burkinabè. Elle consiste à :

- protéger les secteurs stratégiques de l'économie nationale, les infrastructures névralgiques, les ressources naturelles, les biens et les intérêts économiques, sociaux et culturels ;
- garantir un espace de sécurité nécessaire à l'exercice de l'activité économique créatrice des richesses ;
- promouvoir et protéger le potentiel industriel national, les entreprises nationales en particulier les petites et moyennes entreprises, indispensables à la satisfaction des besoins fondamentaux du peuple burkinabè.

**OBJECTIF 4 : Protéger l'environnement contre toutes les formes de menaces et de risques pouvant compromettre la sécurité humaine du peuple burkinabè.**

La réalisation de cet objectif vise à créer les conditions permettant de garantir au peuple burkinabè, un environnement de vie sain qui contribue à sa sécurité humaine ainsi qu'à l'effort mondial pour la préservation de l'avenir de la planète Terre. Elle consiste à :

- Protéger et régénérer les ressources environnementales ;
- Renforcer la résilience nationale vis-à-vis des chocs climatiques ;
- Promouvoir un cadre de vie sain pour la population ;
- Contribuer à la lutte mondiale contre le changement climatique.

**OBJECTIF 5 : Préserver et consolider l'unité nationale et garantir la stabilité politique, la justice et la paix sociale.**

La réalisation de cet objectif vise à créer les conditions nécessaires à l'édification d'une nation stable, unie et résiliente. Elle permet ainsi de promouvoir la cohésion sociale, de renforcer le socle du vivre-ensemble et de prévenir les conflits sociaux ainsi que les crises internes grâce à une gouvernance vertueuse qui garantit :

- une bonne administration de la justice ;
- une répartition juste et équitable des richesses nationales ;
- un développement équilibré à terme des régions ;
- une lutte efficace contre la corruption et l'impunité ;
- la réduction des inégalités sociales ;
- le développement du potentiel humain de toutes les couches sociales de la population et en particulier celui des femmes et des jeunes.

**OBJECTIF 6 : Promouvoir la coopération régionale et internationale en faveur de la paix et de la sécurité.**

La réalisation de cet objectif vise à créer les conditions permettant au Burkina Faso de bénéficier d'un environnement de paix, de sécurité et de solidarité avec ses voisins et les autres nations du monde, tout en assurant son rayonnement sur la scène régionale et internationale.